

ACCUEIL ET ENCADREMENT DE MINEURS AU SEIN D'UN CLUB

Version CNF / Sphère Jeunesse / DTN du 18/06/2013

1. L'ACCUEIL DE BASE DE JEUNES MINEURS AU SEIN D'UN CLUB

Dans un club, un jeune mineur peut pratiquer le cyclotourisme en famille sous la responsabilité des parents ou du tuteur légal et en leur présence.

Formalité administrative : prise de la licence familiale avec un ou plusieurs enfants ou la licence jeune. L'enfant doit fournir la 1^{ère} année au club un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme.

Encadrement : en l'absence des parents ou du tuteur légal, le mineur sera systématiquement accompagné par un adulte (président de club, un animateur ou un adulte expérimenté désigné par le président).

2. LE POINT D'ACCUEIL JEUNES (PAJ)

C'est un accueil structuré pour un petit nombre de jeunes qui implique l'accord du président du club. Celui-ci peut encadrer des mineurs sous sa responsabilité aidé d'un adulte expérimenté licencié ou d'un ou plusieurs animateurs (niveau 1 des éducateurs fédéraux FFCT).

S'il n'est pas présent physiquement, le président du club doit désigner nominativement 2 personnes (adultes expérimentés ou animateurs licenciés au club) pour accompagner le groupe de jeunes.

La pratique (Route et/ou VTT) se déroulera sur des itinéraires peu fréquentés (Véloroutes, voies vertes, routes forestières, chemins d'accès facile, etc.)

Le «PAJ» est un dispositif prévu dans l'unique but de favoriser le démarrage de l'accueil de jeunes au sein du club.

Une incitation forte sera faite auprès de l'animateur pour se former au niveau initiateur afin d'accéder à la création d'une école de cyclotourisme.

Formalité administrative : une déclaration d'existence au niveau du comité départemental FFCT. L'enfant doit fournir chaque année au club une autorisation parentale et un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme.

Encadrement : sur le terrain le groupe n'excédera pas 12 jeunes encadré par 2 personnes (animateurs club ou adultes expérimentés licenciés).

3. L'ÉCOLE DE CYCLOTOURISME AGRÉÉE (EC)

C'est une structure d'encadrement qualifiée pour les jeunes âgés de 8 à 18 ans avec la délivrance d'un n° d'agrément par la FFCT.

L'agrément fédéral est accordé pour une durée de 3 années.

Pour l'ouverture et l'animation de l'école de cyclotourisme, l'équipe d'encadrement comprend un moniteur ou un initiateur route ou VTT (niveau 2 des éducateurs fédéraux FFCT) ayant suivi le 5^{ème} jour de formation (voir ci-dessous). D'autres initiateurs, ainsi qu'un ou plusieurs animateurs, complètent l'équipe.

La responsabilité de l'école peut être confiée à l'initiateur ayant effectué la formation de la 5^{ème} journée consacrée à l'organisation, l'animation d'une école de cyclotourisme et l'encadrement de mineurs.

L'éducateur responsable coordonne les activités des autres cadres et supervise la progression pédagogique.

Formalité administrative : déposer un dossier auprès de la FFCT (Sphère Jeunesse) pour obtenir le n° d'agrément et bénéficier du tarif préférentiel et de la couverture assurance « École de Cyclotourisme ».

Le dossier d'agrément FFCT comprend :

- Le formulaire d'agrément
- La signature du président de club, du moniteur ou l'initiateur responsable, et la signature du Délégué Régional Jeunes pour validation.
- Le projet pédagogique de l'école,
- La liste nominative des cadres fédéraux formés et l'année d'obtention du diplôme,

L'enfant inscrit à l'école doit fournir chaque année au club une autorisation parentale et un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme.

Encadrement : sur le terrain le groupe n'excédera pas 12 jeunes encadrés par 2 cadres fédéraux (moniteur, initiateur, animateur, aidé exceptionnellement d'adultes expérimentés licenciés au club).

Suivi de l'activité : un compte rendu annuel d'activités sera adressé au délégué régional « jeunes ».

CONDITION SPÉCIFIQUE D'AGRÉMENT

Un club vient de rejoindre la FFCT et avait une équipe d'encadrement de jeunes dans une précédente fédération.

Le plan de formation actuel prévoit les équivalences suivantes (voir page 18) :

- ✓ Le titulaire du BPJEPS (option randonnées) se voit accorder l'équivalence : initiateur fédéral.
- ✓ Le titulaire du BEESAC se voit accorder l'équivalence : moniteur fédéral.
- ✓ Le titulaire du Professorat de sport ou d'EPS se voit attribuer l'équivalence : instructeur fédéral.

Pour les titulaires de diplômes fédéraux (animateur UFOLEP ou 1^{er} degré FFC) :
Il convient de les prendre en compte.

La disposition est la suivante :

Agréer l'école suite à la demande du nouveau club pour 1 an = **AGREMENT PROVISOIRE**.
Demander aux éducateurs des nouveaux clubs UFOLEP et/ou FFC à participer au 5^{ème} jour de l'initiateur = **ÉQUIVALENCE INITIATEUR FFCT**.

RAPPEL RÈGLEMENTAIRE

- L'obligation sera faite à un initiateur de se former moniteur au cours des 3 premières années de fonctionnement pour renouveler l'agrément de l'école de cyclotourisme (s'il n'y a pas de moniteur dans l'école).
- Le diplôme de moniteur fédéral peut être acquis en stage ou par VAE (validation des acquis de l'expérience) à l'issue des 3 ans compte tenu de l'expérience acquise sur le terrain.
- L'initiateur peut ouvrir, faire fonctionner, animer et encadrer une école sur la ½ journée ou la journée. Il peut accompagner les jeunes de son club sur une journée ou un week-end dans le cadre d'une organisation officielle et se placer sous la responsabilité de la structure organisatrice (critérium régional, concours d'éducation routière, regroupement régional d'écoles cyclos...).

Il n'entre pas dans les prérogatives de l'initiateur de diriger un séjour agréé de son club ou regroupant des jeunes de divers clubs ou écoles, d'avoir la responsabilité d'un regroupement de jeunes de niveau départemental, régional ou national. Ce niveau d'encadrement est réservé au moniteur fédéral. (Niveau 3 des éducateurs fédéraux FFCT).

MODALITÉS D'ENCADREMENT : TABLEAU RÉCAPITULATIF

FORMULE	NOMBRE DE JEUNES PAR GROUPE	CONSTITUTION POSSIBLE DE L'ENCADREMENT SUR LE TERRAIN (QUALIFICATION INDIQUÉE = QUALIFICATION MINIMALE)
Point d'accueil jeune (PAJ)	Possibilité d'encadrer 12 mineurs maximum sous la responsabilité du président du club, qui n'a pas l'obligation d'être physiquement présent sur le parcours.	<p>1. Le club dispose d'animateur(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 animateurs, • 1 animateur et un adulte expérimenté *, • 2 adultes expérimentés (si absence exceptionnelle de l'animateur). <p>2. Le club dispose d'initiateur(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 initiateurs, • 1 initiateur et 1 animateur, • 1 initiateur et 1 adulte expérimenté, • 2 animateurs, • 1 animateur et un adulte expérimenté, • 2 adultes expérimentés (en l'absence exceptionnelle d'éducateurs). <p><i>*L'adulte expérimenté peut être le Président lui-même, ou une autre personne licenciée au club et nominativement désignée par le Président.</i></p>
École de Cyclotourisme (EC)	12 mineurs maximum, avec deux encadrants	<p>1^{er} cas : Le moniteur (ou l'initiateur 5^{ème} jour) responsable* est présent : Les autres moniteurs du club ont les mêmes possibilités d'encadrement sur le terrain)</p> <p>■ Dans le groupe qu'il encadre, il peut être accompagné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par un initiateur 5^{ème} jour : oui, • Par un initiateur sans 5^{ème} jour : oui, • Par un animateur : oui, • Par le Président du club : oui. <p>■ Dans les autres groupes constitués ce jour-là (obligatoire s'il y a plus de 12 jeunes, recommandé même avec moins de 12 jeunes, si le niveau des jeunes l'exige), l'encadrement peut être constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 initiateurs avec 5^{ème} journée, • 1 initiateur 5^{ème} jour et 1 initiateur sans 5^{ème} jour, • 2 initiateurs sans 5^{ème} jour, • 1 initiateur et 1 animateur club, • 2 animateurs exceptionnellement, • Le président du club, et un animateur exceptionnellement, • Le président du club, et un adulte expérimenté : à éviter (aucune des personnes présentes n'aurait suivi une formation FFCT conforme au Plan de formation). <p>2^{ème} cas : Le moniteur (ou l'initiateur 5^{ème} jour) responsable est exceptionnellement absent. Dans ce cas, il aura préparé le programme et prévu le ou les groupes à constituer, et leur équipe d'encadrement. Il s'assure que lui-même ou le président du club restent joignables au téléphone.</p> <p>Il confie alors la direction de la séance à un autre éducateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 autre moniteur, si le club en dispose : oui, • 1 initiateur 5^{ème} jour : oui, • 1 initiateur sans 5^{ème} jour : oui, • Le Président du club : oui. <p>L'encadrement du ou des groupes constitués est alors le même que dans le cas où le moniteur est présent (voir ci-dessus premier cas)</p>